

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police. Cette formation vise à outiller les intervenants des milieux scolaires afin qu'ils puissent être en mesure d'agir rapidement et efficacement auprès des élèves de leur établissement scolaire impliqués dans une situation de sextage. Le sextage chez les adolescents peut être défini comme la production, la distribution et la redistribution de contenus à caractère sexuel (photos, vidéos, etc.), entre eux, via les technologies de l'information et de la communication. À la fin du niveau Explorateur de cette formation, vous serez en mesure de comprendre ce phénomène et de guider les intervenants dans la gestion des cas qui pourraient être portés à leur attention par l'entremise d'un outil d'intervention : la trousse Sexto. Au niveau Architecte, par le biais d'animations interactives, trois cas fictifs de sextage vous seront proposés pour consolider les nouveaux apprentissages et valider vos interventions. La réalisation de la trousse Sexto a été possible grâce à la collaboration de la Ville de Saint-Jérôme (Québec), du Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP), du Centre canadien de la protection de l'enfance, du Centre d'aide aux victimes d'actes criminels (CAVAC), de la Commission scolaire de la Rivière-du-Nord et de l'Académie Lafontaine.

:

Badge attribué à :

<https://www.cadre21.org/membres/30f72f22b8a65b404dd4b633>

Date d'obtention : 2026-04-20 19:28:32

Sexto 2 - Architecte

Question 1 - Comment puis-je résumer les étapes de la méthode Sexto?

La méthode Sexto est une démarche d'intervention structurée en neuf étapes. Elle permet d'intervenir rapidement, de façon encadrée et sécuritaire, tout en protégeant les élèves concernés et en limitant la propagation d'images intimes. Elle débute par une prise en charge en milieu scolaire et une évaluation rigoureuse de la situation, puis se poursuit par une collaboration avec le service de police et le DPCP. L'objectif est d'offrir une réponse éducative, rapide et proportionnée aux situations de sextage chez les adolescents. Les membres du personnel scolaire ne mènent pas d'enquête policière. Leur rôle est essentiel en matière de détection, de signalement et de collaboration. Voici les 9 étapes :

- 1- Signalement : Une situation de sextage est portée à l'attention de l'établissement scolaire (par un élève, un parent ou un membre du personnel).
- 2- Référence à un intervenant formé : La situation est rapidement référée à un intervenant scolaire formé à la méthode Sexto.
- 3- Prise en charge par l'école : L'intervenant prend le relais et amorce officiellement l'intervention.
- 4- Rencontres individuelles : Les élèves impliqués sont rencontrés individuellement par l'intervenant.
- 5- Évaluation structurée : L'intervenant complète une grille d'évaluation afin de comprendre : comment la situation a débuté, la nature du contenu, les intentions des élèves, l'ampleur de la diffusion.
- 6- Mesures de protection : Des appareils peuvent être confisqués au besoin, sans jamais consulter les images.
- 7- Collaboration avec la police : Le service de police est informé dans tous les cas à la fin de l'intervention scolaire si il s'agit d'un acte impulsif (gestes irréfléchis, sans intention de nuire) ou immédiatement s'il semble malveillant (intimidation, chantage, vengeance, exploitation, etc.).
- 8- Orientation par le DPCP : Le DPCP détermine la suite. Il y a deux options : rencontre de sensibilisation Sexto (approche éducative privilégiée) ou enquête policière (malveillance ou récidive).
- 9- Sensibilisation et prévention : Si retenue, une rencontre éducative a lieu entre le jeune, un parent et un policier afin d'expliquer les conséquences du sextage, de sensibiliser aux enjeux légaux, sociaux et psychologiques, d'orienter vers des ressources d'aide et de prévention.

Question 2 - Qu'est-ce que je retiens des 3 mises en situation présentées?

Les trois mises en situation montrent que le sextage chez les adolescents peut se vivre de différentes façons. Même si le sextage est mutuellement consenti, il présente des dangers significatifs, notamment le risque que les images soient diffusées, entraînant des conséquences juridiques et émotionnelles pour les jeunes. Ce qui me vient à l'esprit, c'est que, quelle que soit la personne qui révèle la situation (un élève, un ami ou un parent), l'école joue un rôle crucial en première ligne. Les membres du personnel scolaire ne mènent pas d'enquête ni ne regardent les images. Leur rôle consiste à repérer la situation, à la signaler promptement et à la rediriger vers un spécialiste de la méthode Sexto. Le but premier est toujours de préserver le bien-être du jeune, d'empêcher la propagation d'images et de fournir une réponse éducative et appropriée à la situation. Dans le premier scénario, il est possible de découvrir des actes de sextage de manière indirecte, grâce à l'inconfort d'un camarade de classe. Cela démontre que l'inquiétude d'un élève est suffisante pour déclencher une intervention, même si l'image n'a pas encore été partagée. Dans la deuxième situation, lorsque l'élève demande directement de l'aide, cela permet une prise en charge rapide et rassurante. La crainte que l'image soit partagée peut être très stressante pour le jeune, et l'intervention vise à évaluer la situation en minimisant les risques. Enfin, la troisième situation montre que les parents peuvent découvrir une situation de sextage sans que l'adolescent le sache. L'intervenant doit toujours aborder la situation avec une extrême prudence, en tenant compte des droits du jeune et en s'abstenant de regarder les images. Il doit intervenir de manière impartiale, quel que soit le contexte. Ces exemples montrent que chaque situation est unique et que l'école doit réagir rapidement tout en respectant un cadre clair. La méthode Sexto garantit une intervention sécurisante, uniforme et conforme à la loi. Cette méthode met l'accent sur l'éducation, la responsabilisation et la protection des jeunes, en privilégiant ces aspects plutôt que les mesures judiciaires automatiques.

Question 3 - Quelle étape me semble la plus délicate lors de l'application de la méthode Sexto?

L'étape qui me semble la plus délicate dans l'application de la méthode Sexto est celle de la détermination du type de situation, soit décider s'il s'agit d'un acte impulsif ou d'un acte malveillant. Cette étape est particulièrement sensible parce qu'elle influence directement la suite de l'intervention, que ce soit une approche éducative ou une enquête policière. L'intervenant doit se fier aux renseignements obtenus à partir du formulaire d'évaluation, sans avoir visionné les images ni mené d'enquête, ce qui nécessite un grand discernement professionnel. Il est crucial d'évaluer les motivations, le contexte, l'âge des jeunes, l'ampleur de la diffusion et les éventuelles conséquences, tout en maintenant un point de vue impartial et en faisant preuve de prudence. En outre, cette étape peut être influencée par l'émotivité des élèves, la pression des parents ou l'urgence perçue face au risque de diffusion. De plus, il peut être difficile de distinguer un geste impulsif d'un geste malveillant, surtout lorsque les jeunes ne mesurent pas correctement les conséquences de leurs actions. Par conséquent, cette étape me paraît être la plus délicate. Elle nécessite à la fois de la rigueur, de la sensibilité et une bonne compréhension du cadre Sexto pour mener une intervention équitable, sécuritaire et respectueuse des droits de chacun.